

Nantes Saint-Nazaire
Pôle métropolitain

NANTES SAINT-NAZAIRE 2030 ?

PARTICIPEZ!

Carrières Indépendantes du Grand Ouest (CIGO)



Carrières Indépendantes du Grand Ouest (CIGO)

CIGO a été créé en 2002 par des patrons de carrières indépendantes

Il rassemble une trentaine d'adhérents sur 4 régions (détailler)

LES AUTEURS ET LES CONTRIBUTEURS (champ obligatoire)

Valéry FERBER, directeur environnement et innovation, entreprise Charier (Montoir de Bretagne), membre du CIGO

LES COORDONNEES DU CONTACT

Adresse 1 : 87-89 rue Louis Pasteur

Adresse 2 : 44550 MONTOIR DE BRETAGNE

Adresse 3 :

Adresse mail : vferber@charier.fr

Téléphone fixe :

Téléphone portable : 06 23 37 10 72

VOTRE CONTRIBUTION

LE ROLE DU SCOT PAR RAPPORT A NOTRE ACTIVITE

Notre syndicat professionnel est composé de nombre de structures spécialisées dans les secteurs suivants : génie civil, routes et travaux urbains, production de granulats, terrassements et déconstruction, déchets valorisation, ...

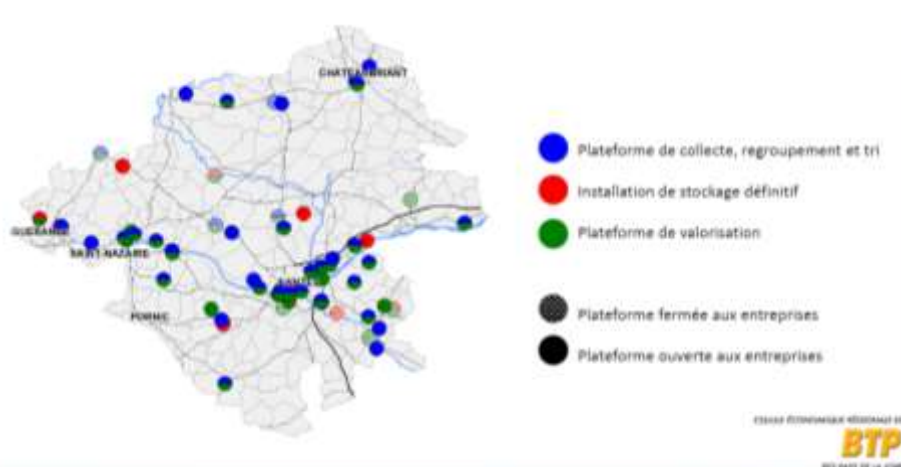
A chaque création de nouveau site dédié à la gestion des déchets inertes, issus du BTP, et à leur valorisation ou pour des extensions de site de carrière, nous sommes confrontés à la réglementation des Plans Locaux d'Urbanisme, et donc, indirectement, à celle du Schéma de Cohérence Territoriale opposable à ces Plans Locaux d'Urbanisme.

Les Plans Locaux d'Urbanisme, et donc le SCOT, jouent en effet un rôle sur la question de réserves foncières dédiées à la gestion de ces déchets inertes et des sites d'extraction, qui demandent :

- des espaces de stockage importants, conformes à la réglementation en vigueur (carrières, plateformes, etc.)
- des moyens dédiés au transport des déchets inertes de et vers ces espace de stockage
- le développement de solutions de transformation ou de réutilisation de ces déchets inertes (exhaussement de terres agricoles, remblaiement, etc.)

Plusieurs de ces installations se situent autour des agglomérations de Nantes et de Saint-Nazaire, et sont donc directement concernées par le territoire du SCOT Métropolitain.

Carte des installations de gestion des déchets du BTP¹



1 Source : OBSERVATION DES DÉCHETS ET MATÉRIAUX EN LOIRE-ATLANTIQUE –ANNÉE 2012, COPIE 3 –12 SEPTEMBRE 2013

LES DIFFICULTES QUE NOUS RENCONTRONS EN LIEN AVEC LE TERRITOIRE

En 2012, 2 381 milliers de tonnes de matériaux inertes issus des chantiers du BTP ont été accueillis par les installations du département en 2012. La gestion de ces volumes requiert des espaces de stockage importants, de même que le développement de plateformes de revalorisation.

Or, la création de nouvelles installations de gestion des déchets du BTP est souvent bloquée par les éléments suivants :

- Réglementation environnementale, en vigueur, relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), à laquelle sont soumises les installations de stockage des déchets inertes depuis janvier 2015.

- Conditions imposées par certains Plans Locaux d'Urbanisme sur certains secteurs :
 - Interdiction ou conditions limitant la réalisation d'exhaussements des sols (ce qui limite les solutions de transformation ou de réutilisation de ces déchets inertes par l'exhaussement de terres agricoles) ;
 - Interdiction de toute activité non agricole non autorisée ;
 - ...

- Opposition des riverains et/ou des élus sur fait des nuisances engendrées par les camions de transport des déchets inertes et parfois par les nuisances liées au recyclage (concassage, poussière)

NOS PROPOSITIONS

Nous pensons que le SCOT du pôle métropolitain doit contenir une ligne conductrice qui guide les Plans Locaux d'Urbanisme sur cette question de la gestion des déchets inertes issus du BTP, dans le but d'engager la responsabilité des collectivités sur l'ensemble du processus de gestion des déchets, de leur production, souvent issue de chantiers gérés par le maître d'ouvrage, à leur stockage et valorisation.

Cela doit se traduire par une adaptation des Plans Locaux d'Urbanisme en la matière, comme l'a par exemple fait Rennes Métropole, en autorisant explicitement dans le règlement du PLUi les installations classées liées à la gestion de déchets. L'autorisation implicite n'est en effet pas suffisante pour permettre l'ouverture d'une ICPE. L'enjeu crucial est de faciliter l'ouverture de nouveaux sites pour ne pas rester sur des systèmes trop concentrés sur les sites existants. La difficulté d'ouverture de nouveaux sites conduira à une restriction du champ concurrentiel et à un renchérissement de l'acceptation des déchets sur les installations agréées.

L'enjeu de communication sur cette nécessité de gérer les déchets inertes, tant auprès des acteurs publics que des habitants, est aussi un élément important.

Concernant les carrières, une attention doit être portée à la qualification du foncier aux alentours des carrières existantes. A titre d'exemple, des terrains jouxtant des carrières ont été inscrits en Agriculture pérenne, ce qui pourrait remettre en cause les possibilités d'extension. Etant donné que l'ouverture de nouvelles carrières sera de plus en plus complexe et de moins en moins acceptée, il est important de veiller à ne pas bloquer les installations existantes.

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION



Pour contribuer et suivre l'actualité de la concertation :

www.nantessaintnazaire.fr

2, Cours du Champ de Mars 44 923 - Nantes Cedex 9

Envoyez votre cahier d'acteurs à l'adresse suivante :

concertation@nantessaintnazaire.fr





Soirées contributives - Septembre Octobre 2015
Révision du schéma de cohérence territoriale
Cahier d'acteur CIGO – Mise en contexte



Le contexte de l'entretien et de la réalisation du cahier d'acteur du CIGO

Le cahier d'acteur relatif aux Carrières Indépendantes du Grand Ouest (CIGO) a été rédigé à l'issue d'une **rencontre d'un membre du CIGO avec l'équipe du Pôle métropolitain Nantes- Saint-Nazaire**. Cette rencontre a eu lieu le mercredi 30 septembre, à Besné, en lieu et date de la soirée contributive dédiée à la « transition écologique » annoncée. En l'absence d'autres participants, les organisateurs ont entendu les demandes portées par ce représentant des entreprises Charier et du syndicat des Carrières Indépendantes du Grand Ouest, seul présent. Cette audition a alors **donné lieu à la production d'un cahier d'acteur**.

Etaient présents, lors de cette audition :

- Valéry Ferber, directeur environnement et innovation, entreprise Charier (Montoir de Bretagne), membre du CIGO
- Sylvie CAUCHIE, maire de Besné
- Stéphane BOIS, directeur, Pole Métropolitain Nantes Saint-Nazaire
- Claire MOULINIE, chargée de mission, Pole Métropolitain Nantes Saint-Nazaire
- Yann DUFOUR, directeur des déplacements, CARENE
- Annabelle Fleury, chargée de mission planification, Agence pour le développement durable de la Région Nazairienne (Addrn)
- Guillaume PETIT et Emeline BELLLOT, consultants, cabinet Missions Publiques

Les demandes portées par le représentant du CIGO, lors de cette audition, sont résumées **dans le cahier d'acteur précité**. Celui-ci a alerté les personnes présentes du fait que la gestion des déchets inertes, issus de chantiers de construction et du BTP, fait souvent face à différents obstacles :

- Difficulté à ouvrir de nouveaux sites de stockage en raison des contraintes réglementaires en vigueur ou de l'absence de zones adaptées prévues dans les documents d'urbanisme
- Plaintes des riverains liées au bruit et autres nuisances
- Nécessité de trouver des moyens d'évacuer ces déchets limitée par les interdictions relatives à l'exhaussement de sols, etc.

Lors de cette audition, les éléments suivants ont été discutés par les personnes présentes :

- Responsabilisation des communes et intercommunalité du territoire : nécessité de penser la question de la gestion des déchets inertes en amont comme en aval, **par l'intégration de cette question dans les documents d'urbanisme, en vue de permettre le stockage et le traitement de ces déchets dans les meilleures conditions possibles** ; responsabilité des élus locaux de donner une réponse adaptée à la manière de gérer les déchets du territoire, dont l'enjeu touche également à ceux de la transition écologique et d'une économie circulaire.
- Communication envers les habitants et riverains des communes concernées : **renverser l'image négative que les habitants peuvent avoir de cette activité, en valorisant son importance pour le territoire** ; réflexion sur la manière de réduire au mieux les nuisances créées par cette gestion (passage de camions, etc.) ; etc.
- Développement de solutions adaptées au stockage (espaces dédiés ?), mais aussi à la valorisation ou transformation des déchets issues du BTP : reprise de **chemins communaux ou réutilisation dans d'autres chantiers (ex : Grand Port) ?** Exhaussement de sols ? Intégration à des projets paysagers (comme cela a pu être fait dans le Nord de la France avec les terrils) ?

Le représentant du CIGO présent a enfin demandé à ce que la question des déchets inertes soit explicitement traitée dans le Schéma de Cohérence Territoriale en vue de servir de cadre de référence **aux plans locaux d'urbanisme**.